

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'HABITAT DE L'URBANISME ET DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES EQUIPEMENTS
PUBLICS DE LA WILAYA DE BISKRA
N.I.F 424024000007248
Route de Batna en face de l'ancienne gare routière Biskra

MISE EN DEMEURE N°02

- Suite au marché n° 628/2024 du 17/11/2024 visé par Le Contrôleur Budgétaire sous le n° 2061/2024 du 05/12/2024 Approuvé par le maitre d'ouvrage sous le n°414/623/2024 le 10/12/2024 , portant sur la réalisation d'une Ecole primaire type 2 au niveau du site des 1050 LPA, EL ALIA, commune de Biskra, wilaya de BISKRA (cités d'habitat intégrées- programme 2024): lot n°03 : 03 logements de fonctions (1F4+2F3). Avec Un délai d'exécution de (04) mois , d'un montant de : 14.268.247.15 DA confié Le gérant de L'entreprise de bâtiment et tout corps d'état ***Hassni Abde Alli** * domicile cité N°04 local 125 Commune Sidi Okba
 - Vu l'ordre de service notifié le 10/12/2024 sous le n°414/2024
- Vu la mise en demeure N 01 paru dans les journaux PLANETE SPORT et EL AYAME NEWS en date du 20/10/2025
- Vu le pv du constat de subdivisionnaire de daïra Biskra et bureau d'étude en date du 29/10/2025 signalant que l'entreprise n'apas repris les travaux , et le chantier est toujours abandonné .
 - Le gérant de L'entreprise de bâtiment et tout corps d'état ***Hassni Abde Alli** * domicile cité N°04 local 125 Commune Sidi Okba et mise en demeure N°02 pour la reprise des travaux et renforcer le chantier par Approvisionnements et Les moyens humains, par équipe (3×8), dans un délai de 02 jours est Accordé à l'entreprise à compter de la première Parution de la présente mis en demeure dans les Quotidiens de presse, faute de quoi de mesures coercitives seront appliquées à l'encontre de L'entreprise dont une résiliation aux torts exclusifs.